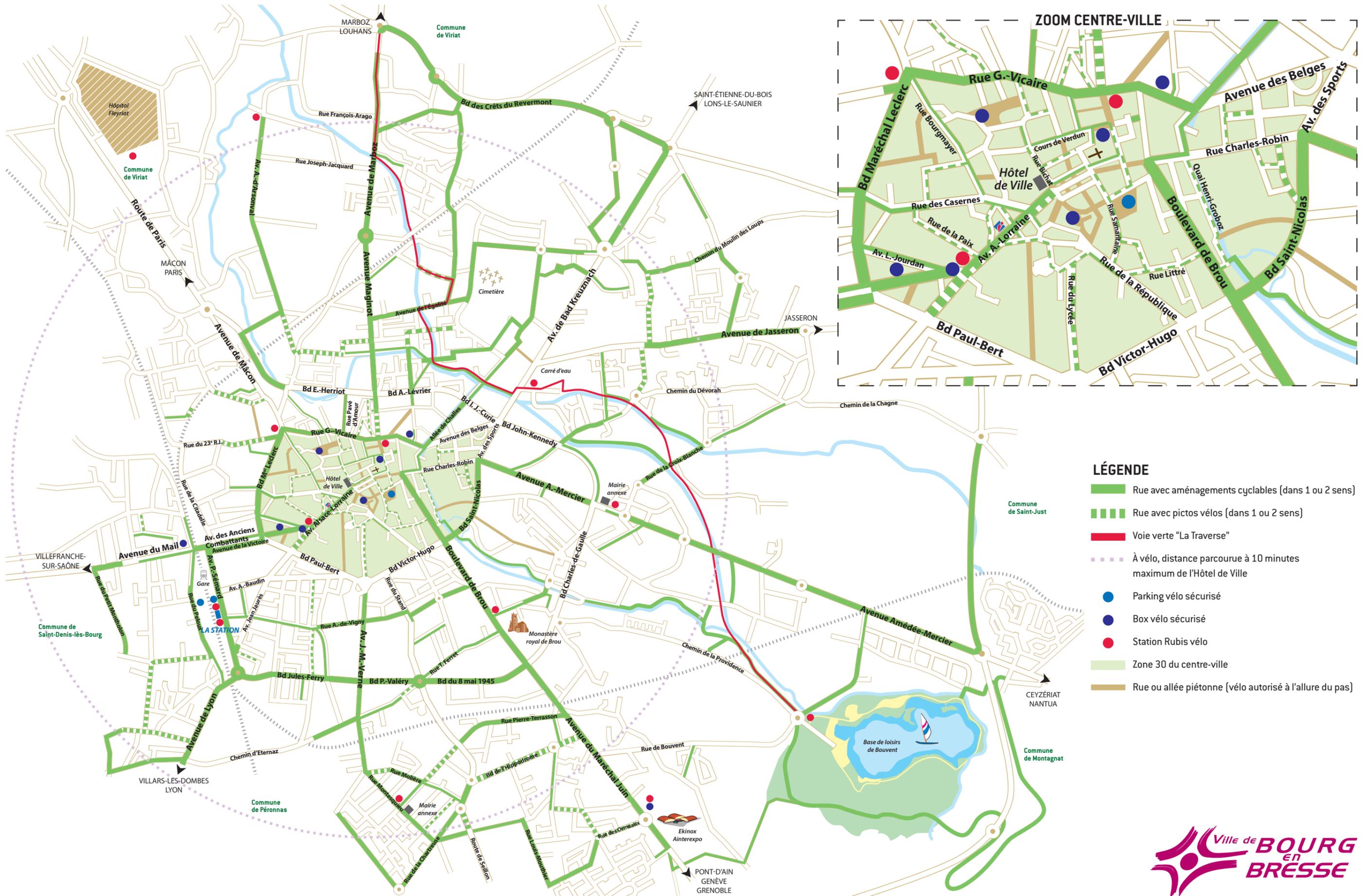


LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES À BOURG-EN-BRESSE



LÉGENDE

- Rue avec aménagements cyclables (dans 1 ou 2 sens)
- - - Rue avec pictos vélos (dans 1 ou 2 sens)
- Voie verte "La Traverse"
- - - À vélo, distance parcourue à 10 minutes maximum de l'Hôtel de Ville
- Parking vélo sécurisé
- Box vélo sécurisé
- Station Rubis vélo
- Zone 30 du centre-ville
- Rue ou allée piétonne (vélo autorisé à l'allure du pas)